

# Formation Diagnostic Kinésithérapique

**Concepteur :**

Matthieu Saint-Cast

**Formateurs :**

Christelle Baës

Matthieu Saint-Cast

## Objectifs

**Principal :** Valoriser sa pratique en kinésithérapie par l'élaboration d'un acte intellectuel rémunéré.

**Objectifs intermédiaires :**

- Comprendre l'organisation de la Démarche De Soins (DDS) et le rôle du Bilan Diagnostic Kinésithérapique (BDK)
- Organiser une DDS en maîtrisant les différentes étapes
- Inclure le patient dans la DDS
- Savoir structurer :
  - o Un bilan kinésithérapique,
  - o Un diagnostic kinésithérapique,
  - o La justification de l'indication ou de la non indication de la kinésithérapie
  - o La stratégie et le plan de traitement choisis
- Réévaluer puis renégocier le plan de traitement
- Savoir documenter des fiches de synthèse dans toutes les situations

## Déroulé de la journée

09h00 – Accueil

09h30 – Tour de table et auto-évaluation des pratiques individuelles par un questionnement.

10h -12h30 :

- Définitions
- Pourquoi faire des bilans ?
- Présentation des outils du BDK
- Fondements de la démarche kinésithérapique
- Démarche kinésithérapique

12h30 -13h30 : Déjeuner

13h30 – 16h00

- Démarche kinésithérapique selon l'APTA
- Le raisonnement collaborateur

- Modèle T Pro de M. Gedda
- Comment rater son BDK
- Exemples de bilans

16h00-17h30

- Fiche de synthèse : mode d'emploi
- Applications pratiques à partir de données cliniques, restitution en groupe et confrontation des points de vue.
- Evaluation de la formation

## Bibliographie

- Straus S., Scott Richardson W., Glasziou P., (2007) Médecine fondée sur les faits – Evidence Based Medecine, Elsevier Masson, 3ième édition.
- OMS, (2001), Classification Internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé.
- Edwards I., Jones M., (2007) La Classification Internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé : Compréhension et Application par le raisonnement clinique. Kinésithérapie La Revue 71.
- Gedda M., (2014) Décision Kinésithérapique, Masson.
- HAS, (2015) Faire Dire, [www.has-santé.fr](http://www.has-santé.fr)
- Cleland J., Koppenhaver S., Pillu M., (2012) Examen clinique de l'appareil locomoteur, Elsevier Masson, 2<sup>ième</sup> édition.
- Antonello M., Delplanque D., Selleron B., (2003) Kinésithérapie respiratoire : démarche diagnostique, techniques d'évaluation, techniques kinésithérapiques. EMC (Edition Scientifiques et médicales Elsevier SAS, Paris), Kinésithérapie Médecine Physique et Réadaptation.
- APTA, (2016) Guide to Physical Therapist Practice.
- Ezequel, B.G. (2005) Le diagnostic Kinésithérapique. KS 454, 17-26.
- Barsi S., Colné P., Dufour M. (2016) Masso-kinésithérapie et thérapie manuelle pratiques. Tome1 : Bases fondamentales, applications et techniques, Masson.

Références juridiques :

- Art R4321-2, art 4321-11, art 4321-12 CSP
- Art R4321-59, art 4321-62, art 4321-64, art 4321-81, art 4321-91 CSP (Code de déontologie des MK)
- Loi Santé du 04 mars 2002, relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé.
- Art 1382-1383 Code civil.
- Arrêté du 02 Septembre 2015, relatif au Diplôme d'Etat de Masseur-Kinésithérapeute.
- Arrêtés depuis le 27 Mars 1972 relatif à la Nomenclature Générale des Actes Professionnels.